

## LES QUÊTES

### 1. *Définition des termes*

*Quête*: tous fonds recueillis auprès des fidèles dans un but particulier.

### 2. *Objet de la directive*

S'assurer que les offrandes faites dans un but donné seront utilisées dans ce but.

Éviter la multiplication des quêtes.

### 3. *Énoncé*

a. Habituellement, le dimanche et les fêtes d'obligation, il n'y a qu'*une seule quête* autorisée à chaque messe, c'est-à-dire la quête de l'offertoire dont le sens liturgique est très précis.

b. Les quêtes devront servir aux seuls buts pour lesquels elles ont été faites.

c. En principe, il est préférable de ne pas faire de quêtes aux *funérailles*. Toutefois, où la coutume existe, elle pourra être encore admise, pour le moment. L'argent recueilli lors des funérailles devra être remis à la paroisse – non à la famille de la personne défunte – et servira uniquement à célébrer des messes pour la personne défunte.

d. Le curé jugera, pour le plus grand bien de la paroisse, de la façon de procéder aux quêtes spéciales figurant dans l'annuaire diocésain. En général on procède à une deuxième quête.

- e. Toute autre quête ne figurant pas dans l'annuaire diocésain ne peut être faite durant la messe (mais, à la discrétion du curé, elle peut être faite aux portes de l'église après la messe).

Conformément au Décret N<sup>o</sup> 33 de la CECC, les fidèles de chaque paroisse seront informés de l'objectif de chaque quête spéciale et, en temps et lieu, informés des résultats, conformément aux dispositions du canon 1287, §2.

- f. De même, conformément au Décret N<sup>o</sup> 33, on ne fera pas de quêtes à buts culturel ou philanthropique durant un office liturgique célébré dans les églises ou oratoires sans l'autorisation préalable de l'Ordinaire.

- g. Les quêtes spéciales autorisées dans l'archidiocèse sont les suivantes:

- Les Oeuvres diocésaines et missionnaires
- Développement et Paix
- Les Lieux Saints
- L'Oeuvre des vocations
- Les Oeuvres pastorales du Saint Père
- Les Besoins de l'Église canadienne
- L'Évangélisation des peuples
- Les Missionnaires (quête nommée par le Coordonnateur de la pastorale)

#### 4. *Exceptions*

Toute exception à la présente directive est réservée à l'Archevêque ou à son délégué.

#### 5. *Entrée en vigueur*

La présente directive entre en vigueur immédiatement.

- - - - -

## **SUPPLÉMENT À LA DIRECTIVE N° 8**

### *Quêtes spéciales dans l'archidiocèse d'Ottawa*

Sauf pour la première, qui est diocésaine, les quêtes suivantes sont exigées par la Conférence des Évêques catholiques du Canada:

#### *1. Les oeuvres diocésaines et missionnaires*

La quête en vue des oeuvres diocésaines et missionnaires a lieu chaque année, le premier dimanche du Carême. Au nom des fidèles de l'archidiocèse, les fonds recueillis permettent à l'Archevêque de participer à des situations d'urgence survenant tant dans le diocèse qu'ailleurs, telles que des sinistres, des projets favorisant les démunis ainsi que les missions et les séminaires des pays en voie de développement.

Cette quête est la seule dont les revenus restent dans l'archidiocèse.

#### *2. Développement et Paix*

La quête en faveur de Développement et Paix a lieu le cinquième dimanche du Carême.

Cet organisme, fondé par les Évêques du Canada, oeuvre dans les pays en voie de développement.

#### *3. Les Lieux Saints*

La quête pour les Lieux Saints se fait dans le monde entier le Vendredi saint. Les fonds recueillis sont envoyés directement en Terre Sainte sous les auspices du Commissariat de la Terre Sainte du Canada, organisme administré par les franciscains.

#### *4. L'Oeuvre des vocations*

La quête en faveur de l'oeuvre des vocations a lieu le quatrième dimanche de Pâques. Les fonds recueillis sont entièrement consacrés aux candidats de l'archidiocèse d'Ottawa.

L'argent recueilli dans les paroisses francophones est destiné au fonds des vocations francophones et l'argent recueilli dans les paroisses anglophones est destiné aux fonds des vocations anglophones.

On doit noter que ces deux fonds sont en sérieuses difficultés et qu'ils sont sur le point d'être épuisés. On devra procéder à des mesures d'urgence très bientôt.

#### 5. *Les oeuvres pastorales du Saint Père*

La quête en faveur des Œuvres pastorales du Saint Père a lieu le dimanche de la Sainte Trinité. Les montants recueillis vont directement au Saint Père, par l'entremise de la Nonciature apostolique. Cette quête, qui se fait par toute l'Église, permet au Saint Père d'exercer la charité dans le monde entier.

#### 6. *Les besoins de l'Église canadienne*

La quête pour les besoins de l'Église canadienne a lieu en septembre chaque année.

Les montants recueillis servent à appuyer les Évêques du Canada dans leurs oeuvres sur le plan national et à aider les diocèses du Grand Nord canadien incapables de subvenir à leurs propres besoins.

#### 7. *L'évangélisation des peuples*

Les montants de cette quête, qui se tient à l'occasion du Dimanche des missions, sont envoyés à la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples pour aider les diocèses pauvres qui ne peuvent suffire à leurs besoins.

#### 8. *Les missionnaires*

À chaque année, le Coordonnateur de la pastorale choisit des missionnaires qui visiteront les paroisses pendant l'année pour prêcher et passer la quête pour leurs oeuvres.

-----